

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT

Société Générale Investment Solutions (France)

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

PRÉAMBULE ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29 de la Loi Énergie Climat a pour objet de clarifier le cadre de transparence extra financière des acteurs de marché.
Il impose aux investisseurs français de communiquer sur leur prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité en matière de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et plus particulièrement à la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

En ligne avec les exigences réglementaires françaises liées à l'article 29 de la Loi Énergie Climat et celles de l'article 4 du Règlement UE 2019/2088 («SFDR»), ce rapport détaille :

- la démarche d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de Société Générale Investment Solutions (France), ci-après SG IS (France), dans ses gestions,
- la feuille de route en matière d'ambition climatique ainsi que son approche sur la biodiversité.

Les informations présentées dans le cadre du présent rapport sont fournies au niveau de l'entité, SG IS (France), et des produits financiers /portefeuilles* intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales dont elle assure la gestion.



**Certains portefeuilles gérés sont exclus du périmètre d'analyse compte tenu de leur cadre de gestion ou de leur situation.*

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

SOMMAIRE



I. APPROCHE GENERALE ESG
- A. Démarche d'investissement responsable
- B. Modalité d'information des souscripteurs
- C. Adhésions aux initiatives relatives à la finance durable

II. MOYENS MIS EN OEUVRE EN INTERNE
- A. Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG
- B. Ratio de représentation Femme-Homme

III. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE
- A. Expertise des instances de gouvernance
- B. Politique de rémunération

IV. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS
- A. Approche générale de l'engagement actionnarial et du vote
- B. L'engagement actionnarial
- C. Le vote

I. TAXONOMIE EUROPÉENNE

VI. STRATÉGIE CLIMAT
- A. Notre ambition pour le climat
- B. Le plan d'action climatique
- C. Bilan de l'année
- D. Suivi du plan d'action climatique
- E. Les données et outils de mesure utilisés
- F. Résultats de l'évaluation

VII. STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
- A. Le plan d'action pour la biodiversité
- B. Mesurer et communiquer l'impact et les dépendances
- C. Intégration de la biodiversité dans l'analyse ESG

VIII. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES
- A. Description des principaux risques en matière ESG
- B. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG
- C. Intégration de facteurs ESG dans l'analyse financière
- D. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques et des choix méthodologiques
- E. Test de résistance climatique

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

1

APPROCHE GENERALE ESG

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

APPROCHE GENERALE ESG
A. DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

SG IS (France) est la société de gestion de portefeuilles dédiée aux différents clients du Groupe Société Générale : les clients de la Banque Privée, ceux de la banque de détail en France et des clients institutionnels.

SG IS (France) est composée d'**équipes de gestion aux expertises variées, proposant une large gamme de solutions** allant des expertises de gestion traditionnelle (gestion d'actions et d'obligations) à la gestion de produits structurés, d'actifs privés en passant par la gestion diversifiée (multi-classe d'actifs) et la multigestion (gestion à base de fonds).

SG IS (France) dispose d'une offre complète de **gestion collective**, de **gestion sous mandat** ainsi que de **solutions d'investissement structurées** pour nos clients institutionnels.

En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, **nous avons l'ambition d'inscrire les investissements dans une relation de partage de nos valeurs et de développement durable.**

Notre dispositif d'Investissement Responsable (ISR) se fonde sur une **politique d'exclusion** revue régulièrement, une **intégration des critères ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) dans notre processus d'investissement et une activité d'**engagement actionnarial** renforcée sur les thèmes de la transition économique et de la transition juste.

CHIFFRES CLÉS[1]

24 Milliards d'euros d'actifs sous gestion

+100 collaborateurs engagés

18 fonds collectifs et plus de **180** fonds dédiés

+90% fonds articles 8 & 9 selon SFDR[2]

NOTRE HISTOIRE

2006 — Création de **SG 29 Haussmann**

2020 — SG 29 Haussmann devient signataire des **PRI**[3]

2021 — Intégration des activités de **solutions d'investissements structurés** dédiées aux clients institutionnels

2022 — SG 29 Haussmann est signataire des pactes d'engagement **NZAM, Finance for Biodiversity** et **Tobacco-Free Finance**

2025 — SG 29 Haussmann devient **SG IS (France)**

Nous plaçons ainsi la transition au cœur de notre stratégie autour de deux enjeux majeurs :

Transition Économique

- Transition énergétique
- Industrie durable
- Préservation de la biodiversité
- Transformation numérique

Transition Juste

- Dialogue social et sociétal
- Égalité femme-homme
- Conditions de vie et de travail décentes
- Accès à une éducation de qualité

Pour plus d'informations sur la démarche d'investissement responsable chez SG IS (France), veuillez-vous référer à la page dédiée du site.

[1]Données au 31/12/2025
[2]Calcul réalisé sur les fonds collectifs de SG IS (Fance) selon le Règlement européen « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) mis en œuvre depuis mars 2021.
[3]Les Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN-PRI) ont pour objectif d'encourager l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs.

INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LEC

B. MODALITÉ D'INFORMATION DES SOUSCRIPTEURS

Les caractéristiques ESG de la gestion de nos solutions d'investissement sont accessibles au travers des documents suivants. La documentation légale (prospectus, DIC PRIIPS, etc.) et les différents rapports incluant les dimensions ESG sont disponibles sur le site internet de SG IS (France) :
https://investmentsolutions.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/sg29h/

Les politiques réglementaires de la société de gestion



Politique de gestion de risques en matière de durabilité



Politique de Vote et Engagement



Politique d'exclusion

La documentation réglementaire des produits



Prospectus des fonds



DIC PRIIPS

Les rapports périodiques des produits



Rapport ESG mensuel intégré au rapport financier mensuel



Rapport annuel SFDR intégré au rapport annuel comptable du fonds

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LEC

C. ADHÉSIONS AUX INITIATIVES RELATIVES À LA FINANCE DURABLE

SG IS (France) est signataire des PRI depuis 2020 et des pactes d'engagement *Net Zero Asset Managers Pledge*, de *Finance for Biodiversity Pledge* ainsi que de *Tobacco-Free Finance Pledge* depuis 2022. En 2025, SG IS a reconduit deux fonds actions sous le référentiel du label ISR V3. Le détail de nos implications dans ces initiatives est à retrouver dans notre Rapport Vote & Engagement.

Nos engagements :



Nos participations à des initiatives de place :



2

MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG IS (FRANCE)

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG IS (FRANCE)

A. RESSOURCES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Afin d'accompagner le développement stratégique de SG IS (France) en matière de gestion ISR, nous avons renforcé nos équipes au cours des deux dernières années :

DES ÉQUIPES DEDIÉES AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA MÉTHODOLOGIE ESG

- Une équipe de Recherche ESG, composée de 2 collaborateurs en charge de la méthodologie de sélection des émetteurs sur les critères ESG.
- Une activité de vote et d'engagement actionnarial constituée de 2 professionnels expérimentés.

DES ÉQUIPES QUI PARTICIPENT ET CONTRIBUENT AUX PROCESSUS DE GESTION ISR

- 2 collaborateurs au sein du département des Risques et 1 collaborateur du département de conformité, qui sont notamment en charge des contrôles relatifs à l'application de la politique d'investissement responsable.
- 3 collaborateurs en charge de la structuration des offres d'investissement durable.

DEUX COMITÉS DÉDIÉS POUR ORIENTER LA POLITIQUE ESG DE SG IS (FRANCE)

Comité ESG

Oriente la politique de durabilité, la politique d'exclusion ainsi que les labellisations des produits.
Fréquence : réunions organisées trois fois par an.

Comité Vote et Engagement

Pilote la politique de vote et encadre le plan d'action d'engagement.
Fréquence : réunions organisées au minimum deux fois par an, et de manière ad hoc si nécessaire.

MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG IS (FRANCE)

A. RESSOURCES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Afin d'accompagner le développement de sa recherche et de son analyse extra-financières, SG IS (France) s'appuie sur les :

Recherches de MSCI, EthiFinance, Carbone 4 et Trucost comme bases de données ESG émetteur et les bases de données de la **Bourse du Luxembourg** pour les données Green Bond.

Conseils sur mesure de *proxy advisors* sur les résolutions soumises au vote en AG en adéquation avec la politique de vote de SG IS

Recherches extra-financières des brokers/prestataires de recherche dont Société Générale Cross Asset Research.

En matière de suivi, les équipes de gestion disposent des outils développés en interne qui leur permettent de suivre des indicateurs ESG de façon *ex-ante* et *ex-post*. Par ailleurs, les équipes de contrôle des risques assurent et vérifient le respect des politiques sectorielles et des exclusions de la société de gestion ainsi que le respect du processus d'investissement ISR.

Un budget annuel de près d'1 million d'euros est consacré à l'intégration de critères ESG et se répartit entre :

- La fourniture de données environnementales, sociales et de gouvernance de qualité
- La fourniture de données ESG relatives à des émissions (*green bond, social bond, sustainability bond*)
- Les développements informatiques
- L'accès à la Recherche interne et externe



MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG IS (FRANCE)

A. RESSOURCES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Pour SG IS (France), l'intégration de la culture ESG auprès de l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion - du gestionnaire des risques au gérant de portefeuille - est au cœur de sa stratégie. Afin d'intensifier cette culture, des actions ont été menées autours de trois thèmes : la formation des collaborateurs, la participation croissante à des initiatives liées à l'investissement responsable, et la sensibilisation de nos parties prenantes.

Renforcement de la culture ESG

Sur le climat :

- Les collaborateurs de SG IS (France) ont suivi à 100% le parcours de **formation RSE.** Ils forment, à leur tour, les autres collaborateurs de la Banque Privée France et autres partenaires internes.
- Pour assurer la prise de conscience des enjeux climatiques à tous les niveaux, SG IS (France) a déployé depuis 2022 les ateliers de la **Fresque du Climat** . Désormais 100% des collaborateurs ont suivi cet atelier collaboratif qui permet de comprendre les causes et les conséquences du changement climatique.

Sur la biodiversité :

- Une formation a été animée par l'équipe de recherche ESG et Carbon4 sur l'**impact des investissements sur la biodiversité** ainsi que les mesures d'impact existants afin de sensibiliser les gérants de portefeuilles sur ce sujet.
- Afin d'améliorer la connaissance de nos collaborateurs sur les enjeux liés à la biodiversité, SG IS (France) a commencé à déployer les ateliers de la **Fresque de la Biodiversité**. A ce jour, 63% de nos collaborateurs ont été formés dont 91% des gérants. Nous avons pour ambition d'augmenter ce niveau de formation sur les prochaines années.

Sur les autres thèmes ESG :

- Dans le cadre de la semaine responsable, nous mettons en place chaque année des **ateliers thématiques** dédiés au climat, à la biodiversité et à la réglementation liée à la finance durable. En 2025, 100% des collaborateurs de SG IS (France) ont participé à au moins un atelier.
- Nous avons également pour ambition de déployer à partir de l'année prochaine des ateliers de la Fresque de l'économie circulaire.

Participations aux initiatives de place

- **Conférences et webinars sur le thème de l'Investissement Socialement Responsable** à destination de la clientèle privée et des intermédiaires financiers.
- **Participation à un groupe de travail sur la transition juste** à l'initiative de l'Institut de la Finance Durable.
- **Participations aux groupes de travail de la fondation *Finance for Biodiversity*** sur l'engagement actionnarial et la mesure d'impacts.
- **Participation aux animations de l'AFG, notamment sur les sujets d'investissement responsable**
- **Participation aux rencontres ESG avec les entreprises** à travers nos dialogues et nos visites sur site.

B. RATIO DE REPRÉSENTATION FEMME-HOMME

La représentation des femmes rattachées aux pôles de gestion évolue et leur taux de représentation s'établit à 28 % au 31/12/2025.

3

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

A. EXPERTISE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les membres de la Direction de SG IS (France) ont été choisis sur la base de leurs connaissances et expertises en matière de gestion d'actifs, mais aussi de leurs connaissances et sensibilité en matière de finance durable. En 2019, SG IS (France) décidait de s'engager vers une intégration étendue des critères de durabilité dans son processus d'investissement.

La Direction de SG IS (France) s'organise autour d'un **Comité Exécutif « core », composé de 5 membres**, qui se réunit toutes les semaines.
Un **Comité Exécutif « extended»,** plus élargi, se réunit périodiquement afin de suivre et de statuer des problématiques spécifiques aux différents pôles métiers. Il est composé des différents responsables de départements.

La politique RSE est directement définie, par la Direction Générale, le Secrétaire Général et le Directeur des Investissements de SG IS (France). Un point sur les sujets RSE et de finance durable est effectué à fréquence régulière, auquel s'ajoute une présentation - à minima annuelle - aux membres du Conseil de Surveillance. Ces derniers disposent de profils diversifiés et sont formés aux enjeux climatiques.

Par ailleurs, deux comités internes ont été créés afin d'orienter la politique ESG :

- **Comité ESG** : Comité se réunissant au minimum une fois par trimestre afin de revoir la politique de durabilité, la politique d'exclusion et les labellisations des produits.
- **Comité Vote et Engagement** : Comité se réunissant 2 fois par an afin de revoir la politique de vote et le plan d'action pour l'engagement, et de manière ponctuelle en fonction des sujets d'actualités et échanges spécifiques sur certaines thématiques.

Ces comités sont composés du Président exécutif de SG IS (France), de membres de la Direction, des équipes de gestion, ainsi que les experts ESG, vote et engagement de la Société.

B. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Notre politique de rémunération est disponible en accès public sur le site internet de SG IS (France).



4

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

A. APPROCHE GÉNÉRALE DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET DU VOTE

Dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable, SG IS (France) a défini une **politique d'engagement actionnarial** applicable aux titres détenus par les OPC (FIA et OPCVM) dont elle assure la gestion. Cette politique d'engagement actionnarial se traduit par deux axes complémentaires :

- L'**engagement actionnarial** :

Une politique d'engagement actionnarial définissant les thématiques d'échanges avec les sociétés en portefeuille ainsi que les objectifs associés. SG IS (France) cherche ainsi à développer un dialogue structuré et continu avec les entreprises afin de les encourager à améliorer leurs pratiques en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Ce dialogue régulier avec les entreprises permet de comprendre et d'évaluer comment les sociétés parviennent, d'une part, à limiter les risques extra-financiers auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

- Le **vote** :

Une politique d'exercice des droits de vote détaillant les principes de gouvernance appliqués aux resolutions soumises lors des assemblées générales. SG IS (France) participe aux assemblées générales des titres des émetteurs dont la détention consolidée représente une part des encours de la société de gestion et en étant particulièrement vigilant sur les critères suivants : les mesures statutaires contraires à l'égalité des actionnaires, les opérations financières avec effet dilutif, l'indépendance et le nombre de mandats des administrateurs, la cohérence entre la politique de rémunération, la performance et les engagements ESG de l'entreprise.



STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS
B. L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Afin d'accompagner les entreprises investies dans nos portefeuilles vers la transition, nous sommes convaincus de l'importance d'un processus de dialogue constructif avec elles. Pour ce faire, nous avons mis en place une stratégie de dialogue actionnarial qui s'articule autour de deux grands axes :

Le dialogue bilatéral

SG IS (France) mène des échanges individuels avec les entreprises investies dans une logique de dialogue constructif et de long terme. Ces rencontres constituent des occasions privilégiées pour approfondir l'analyse des engagements RSE des sociétés et les inciter à améliorer leurs pratiques. Elles se tiennent à la fois dans le cadre des assemblées générales et tout au long de l'année sur des thématiques prioritaires.

Dialogue pré-assemblée générale :
SG IS (France) privilégie des échanges bilatéraux avec une sélection d'entreprises prioritaires, représentant les positions actionnariales les plus significatives. Une dizaine de sociétés sont ciblées afin d'échanger en amont sur les résolutions soumises au vote.

Dialogue thématique :
SG IS (France) sensibilise les entreprises en portefeuille afin de soutenir un engagement ESG continu et de long terme. Les thématiques abordées sont adaptées aux enjeux sectoriels et spécifiques à chaque entreprise.

Le dialogue collectif

SG IS (France) collabore avec ses pairs et les acteurs de la Place financière au sein de coalitions d'investisseurs, à l'échelle internationale et locale. Ces dialogues en coalition permettent d'adresser des enjeux ciblés.

Au cours de l'année 2025, SG IS (France) a participé à **40 entretiens d'engagement avec 35 émetteurs différents** en majorité dans le cadre de dialogue en coalition.

Le climat est le thème principal et prioritaire lors de nos dialogues individuels avec les entreprises. Nous interrogeons les entreprises sur leurs plans de transition et évaluons la maturité de leurs stratégies climat à court, moyen et long terme. Nous privilégions en particulier les secteurs les plus impactés au titre du risque de transition tels que l'énergie ou l'industrie mais aussi les services aux collectivités.

Nous poursuivons notre dialogue actionnarial sur les sujets de gouvernance (en particulier en période de pré-AG), ainsi que d'autres thématiques émergentes, telles que la biodiversité et les droits humains, notamment au travers des différentes coalitions auxquelles nous participons. :

- **CDP** : nous participons à la campagne annuelle de collecte de données (*Non-Disclosure Campaign*) en adressant des lettres directement aux entreprises qui manquent de transparence sur leurs données climatiques.
- **Climate Action 100+ (CA100+)** : nous prenons part à des dialogues menés en coalition autour de la transparence et du niveau de maturité des stratégies climat des entreprises.
- **Advance (PRI)** : nous engageons des dialogues en coalition portant sur les droits humains et la sécurité au travail.
- **Nature Action 100 (NA100)** : nous participons à des dialogues menés en coalition sur les enjeux de transparence et l'intégration des enjeux liés à la nature par les entreprises.

Ainsi, à travers ces multiples dispositifs, nous accompagnons les entreprises vers davantage de transparence, de rigueur et d'ambition dans la définition et la mise en œuvre de leurs engagements ESG.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS
C. LE VOTE

En qualité de société de gestion, SG IS (France) est amenée à exercer, au travers des OPC dont elle assure la gestion, l'ensemble des droits de vote attachés aux titres sous-jacents.

L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale. Il est donc important que SG IS (France) participe aux décisions prises lors des assemblées générales et influence durablement la valorisation à long terme des gérés pour le compte de ses clients.
Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des porteurs et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG IS (France) a défini une **politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales**.

Le cas spécifique des votes pour les résolutions climat (« *Say on Climate* ») est précisé dans notre politique de vote. Plusieurs critères sont pris en compte :

- Le niveau de transparence du rapport climat ;
- La pertinence et la couverture des cibles quantitatives ;
- L'alignement avec l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050
- Le suivi des engagements et des indicateurs.

Périmètre des investissements et produits financiers concernés

En matière d'engagement, nous intégrons l'ensemble de nos détentions en titres vifs dans notre périmètre d'analyse. En ce qui concerne le périmètre d'exercice des votes, celui-ci inclut les investissements et produits financiers suivants :

- **OPC gérés dont l'actif est supérieur à 25 M€**
- **Tous les titres de capital d'émetteurs présents dans les OPC ci-dessus**. Afin d'avoir un impact significatif et de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, SG IS (France) participe aux assemblées générales des émetteurs dont la détention consolidée représente une part significative des encours de la société de gestion et pour lesquelles l'exercice des droits de vote ne se heurte pas à des obstacles techniques trop importants.

SG IS (France) publie annuellement sa politique d'engagement et de vote ainsi qu'un rapport sur l'activité de l'année précédente. En 2025, SG IS (France) a participé à un total de 118 **assemblées générales** d'entreprises françaises et internationales et examiné un total de **2 068 résolutions**, avec **un taux d'opposition de 18,2%** (soit 376 votes contre).

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de vote et d'engagement disponible sur le site de SG IS (France).

5

TAXONOMIE EUROPÉENNE

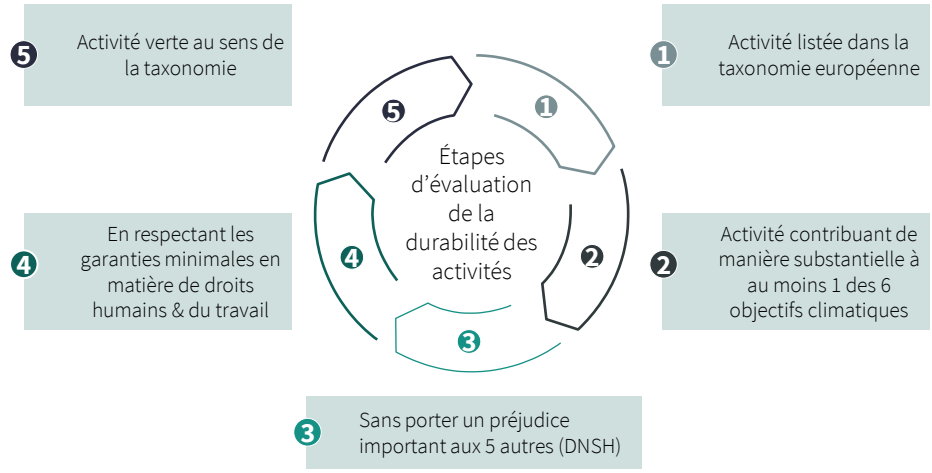
SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

TAXONOMIE EUROPÉENNE

SG IS (France) a réalisé pour l'année 2025, le reporting réglementaire de la Taxonomie Européenne. Ainsi, la société de gestion a revu les activités éligibles aux critères techniques du règlement taxonomie de ses portefeuilles et ainsi calculé l'alignement à la taxonomie de ses encours.

Pour rappel, **un investissement est durable au sens de la Taxonomie européenne s'il est réalisé dans une des activités éligibles de la taxonomie en respectant les critères techniques de réalisations listés**. Cette activité doit en outre être conduite dans le respect des garanties minimales mentionnées à l'article 18 du Règlement Taxonomie.

L'évaluation de la durabilité des activités se fait de façon séquentielle en respectant les étapes ci-contre :

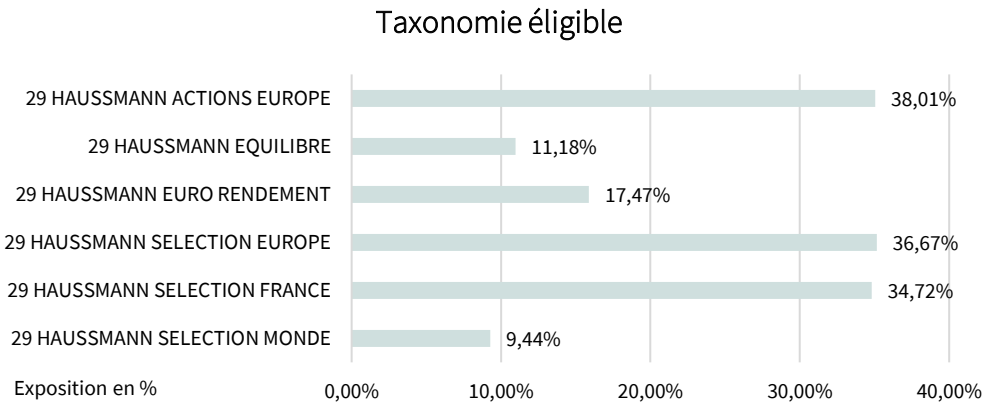


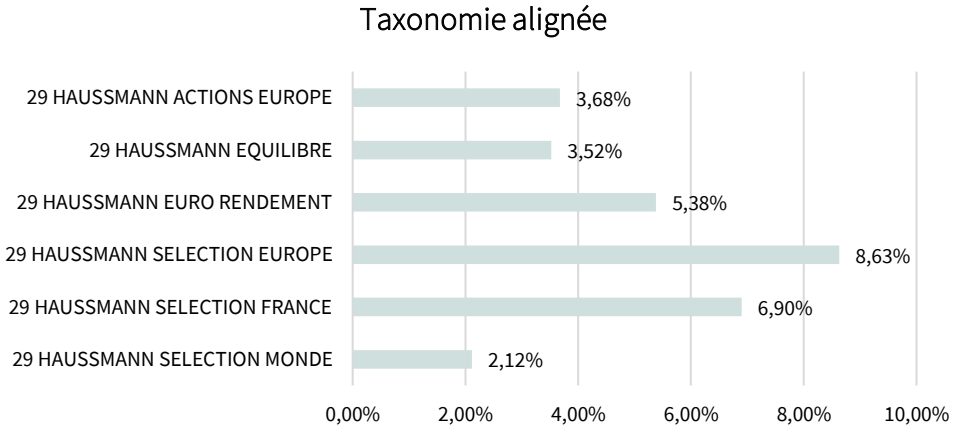
Sur le total des actifs investis de SG IS (France), **la part que représentent les actifs éligibles et alignés à la taxonomie s'élèvent respectivement à 14,72% et 3,42%.**

Ces chiffres sont calculés en utilisant les pourcentages de revenus des entreprises alignés et éligibles à la taxonomie européenne, telles qu'elles le déclarent. Il est en date de l'année fiscale la plus récente.

La part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de **4,58%**.

Le pourcentage de **revenus éligibles été alignés à la taxonomie des fonds de SG IS (France)** sont décrits ci-dessous :





Source : SG IS (France) et MSCI. Données au 31/12/2025

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

6

STRATÉGIE CLIMAT

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

STRATÉGIE CLIMAT
A. NOTRE AMBITION POUR LE CLIMAT

En tant que signataire des PRI et membre de *Net Zero Asset Manager Initiative* (NZAM) depuis 2022, SG IS (France) s'est engagée à **renforcer ses efforts de décarbonation des portefeuilles**. L'objectif est double, mieux évaluer la contribution des entreprises au réchauffement climatique, mais également mieux évaluer les risques que les différents aléas climatiques font peser sur les entreprises détenues en portefeuille.

SG IS (France) s'engage ainsi à atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles à horizon 2050 et s'est fixé un objectif intermédiaire de réduire de 50% l'intensité carbone de ses portefeuilles à horizon 2030. Cet objectif porte sur le périmètre des fonds Article 8 et 9, des mandats investis en titres vifs et dans des fonds internes, soit **67,83%** de l'actif sous gestion de SG IS (France).

NOTRE STRATÉGIE CLIMAT

1

Atteindre la neutralité carbone sur les portefeuilles du périmètre d'ici 2050.

2

Accroître nos investissements auprès d'émetteurs proposant des solutions climatiques pour atteindre cet objectif.



STRATÉGIE CLIMAT
B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE

Le plan d'action climatique de SG IS (France) repose sur trois leviers de décarbonation :

NOS LEVIERS		NOTRE PLAN D'ACTION
INVESTISSEMENTS	1	Intégrer et systématiser dans notre gestion, la prise en compte des données de bilan carbone des entreprises, en identifiant le niveau de transparence et la trajectoire climat
	2	Renforcer nos revenus à impact durable via la création de nouveaux produits alignés aux objectifs climat
ENGAGEMENT	3	Engager avec les entreprises notamment celles qui ne communiquent pas ou partiellement de bilan carbone, au travers du dialogue continu (en bilatéral ou en coalition)
EXCLUSIONS	4	Désinvestir progressivement des sociétés qui ont été identifiées comme ne répondant pas à nos critères de transparence
	5	Désinvestir progressivement des sociétés qui n'ont pas de stratégie climat définie et qui ne sont pas dans une trajectoire de transition vers la neutralité carbone

STRATÉGIE CLIMAT
B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE– FOCUS INVESTISSEMENT

SG IS (France) a défini une **stratégie climatique globale**, visant à définir une trajectoire d'alignement aux Accords de Paris.

Les **principaux enjeux climatiques** pris en compte sont : la qualité des publications liées au climat, l'existence d'engagements *Net Zero* et plans de décarbonation, l'éco-conception des produits et la gestion de leur empreinte carbone, l'existence d'une stratégie climatique mobilisant des Capex/Opex verts, la gestion des déchets et substances dangereuses, l'existence d'opportunités dans les technologies vertes

Ces différents critères permettent d'apporter un **éclairage sur le positionnement de l'entreprise sur les aspects environnementaux et climatiques**, dont résulte une notation qui aura une incidence dans la sélection des valeurs. Les fonds de SG IS (France) font l'objet d'un **calcul** et d'un **suivi par la gestion** de leur empreinte carbone. Les fonds obligataires pour lesquels le **label ISR** a été reconduit s'engagent en outre à battre leur indice de référence sur le **% de green bonds détenus en portefeuille.** Leur allocation favorise ainsi les obligations permettant le financement de projet à impact environnemental certain.
Les différentes catégories éligibles de projet financés sont celles listées par les **Green Bond Principles de l'ICMA**:

- Energie renouvelable
- Efficacité énergétique
- Prévention et contrôle de la pollution
- Gestion des ressources naturelles
- Gestion des eaux usées
- Conservation de la biodiversité
- Adaptation au changement climatique
- Eco-efficacité et économie circulaire
- Transport propre
- Bâtiments verts

Pour en savoir plus sur notre politique d'investissement en matière de risque de durabilité, rendez-vous sur ce lien.

STRATÉGIE CLIMAT
B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE – FOCUS ENGAGEMENT

SG IS (France) réalise également un travail d'engagement individuel en continu auprès d'entreprises dans l'objectif de les accompagner dans leur transition climatique complété par un travail d'engagement collectif au sein d'initiatives de place.

Lors des dialogues individuels avec les entreprises que nous engageons, le sujet du climat est systématiquement évoqué.

Tout d'abord, dans le cadre des dialogues en amont des assemblées générales, nous interrogeons les entreprises, en particulier celles du secteur de l'énergie et des services aux collectivités, sur la mise au vote d'un ***"Say on Climate"*** (résolution sur le climat, proposée volontairement par l'entreprise).
A ce sujet, SG IS a défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales et notamment le cas spécifique des résolutions climat.
Plusieurs critères sont pris en compte :

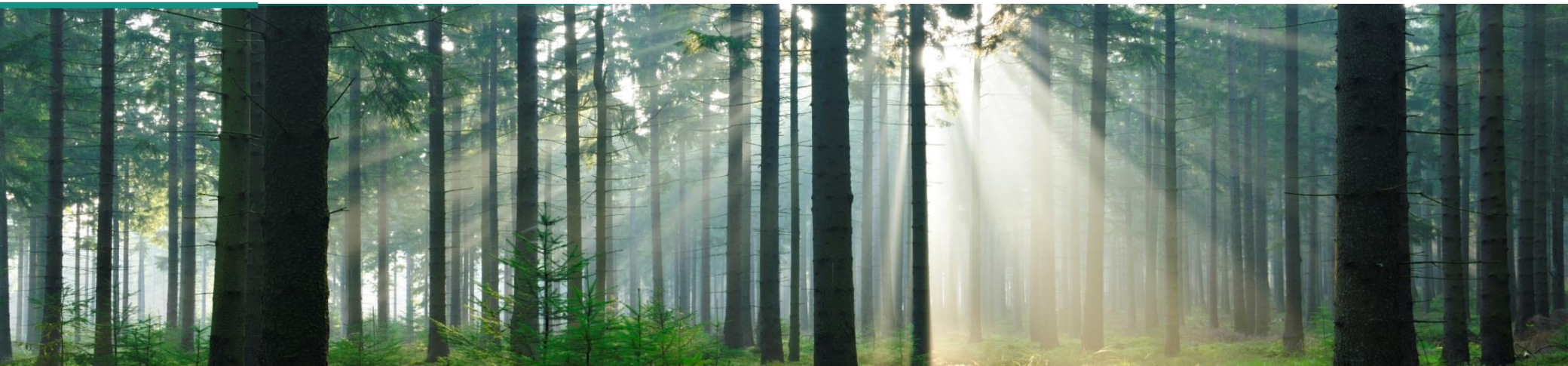
- Le niveau de transparence du rapport climat ;
- La pertinence et la couverture des cibles quantitatives ;
- L'alignement avec l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 ;
- Le suivi des engagements et des indicateurs.

Tout au long de l'année, **le thème du climat reste un enjeu central** dans nos dialogues. Le climat a représenté près d'**un tiers des enjeux évoqués avec les entreprises**. Lors de ses dialogues, SG IS (France) exige des entreprises qu'elles publient leurs **trajectoires climat à horizon 2050** ainsi que des objectifs de réduction sur le court, moyen et long terme, en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

En parallèle des dialogues bilatéraux, SG IS (France) réalise également **des travaux d'engagement en coalition avec d'autres gérants d'actifs**, notamment avec l'initiative CDP. Celle-ci organise, avec l'appui de ses signataires, une **campagne d'engagement auprès des entreprises n'ayant pas répondu à ses questionnaires** de données sur le climat, sur l'eau et sur la forêt.

SG IS (France) contribue activement à l'initiative Climate Action 100+ pour renforcer le dialogue avec les entreprises multinationales sur le climat. L'objectif étant de s'outiller sur l'engagement pour le climat et coopérer avec des investisseurs internationaux afin d'harmoniser les pratiques et renforcer l'impact collectif. Nous menons des actions ciblées via des dialogues actionnariaux avec trois sociétés des secteurs agro-alimentaires et de la grande distribution.

En 2025, nous avons constitué en interne une ***watchlist*** d'entreprises publiant peu d'informations sur leur empreinte carbone dans l'objectif d'engager un dialogue.



STRATÉGIE CLIMAT
B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE – FOCUS EXCLUSION

SG IS (France) pratique également des **exclusions sectorielles et normatives** qui s'appliquent à tout l'univers d'investissement de la société de gestion.

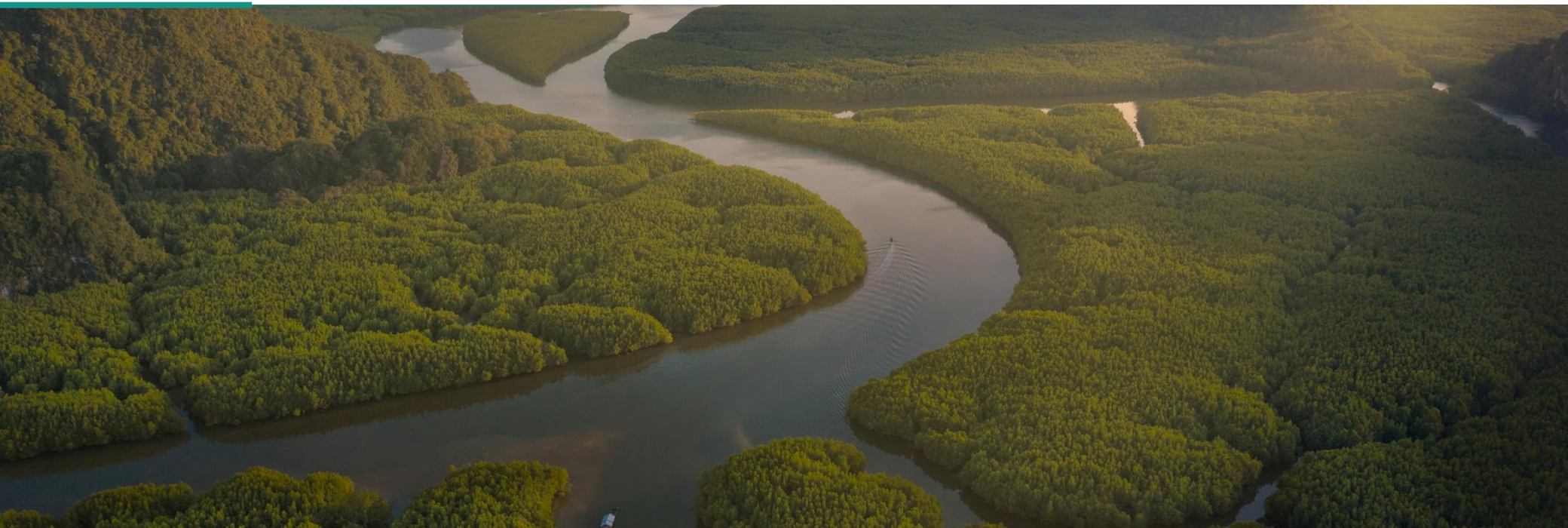
Les exclusions portent, entre autres, sur les émetteurs producteurs de charbon thermique :

- Dont le **chiffre d'affaires est lié à plus de 10% à l'extraction de charbon thermique**, ou
- Qui **appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon thermique**, ou
- Qui sont **développeurs de charbon thermique** : extraction, développement de capacité de production ou service liés à la production de charbon thermique.

L'exclusion concerne aussi les entreprises dont le chiffre d'affaires est à **plus de 10% lié à l'exploration et à la production des hydrocarbures non conventionnels.**

La société de gestion s'engage également :

- À cesser progressivement tout investissement dans les sociétés dont l'activité est liée à l'**extraction de charbon thermique** (d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde),
- À réaliser un suivi de l'**exposition liée au charbon** dans ses portefeuilles pour atteindre l'objectif final de sortie fixée pour 2040,
- À cesser de façon progressive tout investissement dans des sociétés productrices de **gaz ou pétrole non conventionnels** pour atteindre une exclusion totale entre 2025 et 2030,
- À désinvestir progressivement des sociétés qui ont été identifiées comme ne répondant pas aux **critères de transparence climatique,**
- À désinvestir progressivement des sociétés qui n'ont pas de stratégie climat définie et qui ne sont pas dans une **trajectoire de transition vers la neutralité carbone**.



STRATÉGIE CLIMAT
C. BILAN 2025

L'engagement NZAM de SG IS (France) porte sur le périmètre des **fonds Article 8 et 9**, des mandats investis en titres vifs et dans des fonds internes, soit **67,83 %** de l'actif sous gestion de SG IS (France) à décembre 2025.

Les **principales avancées** sont :

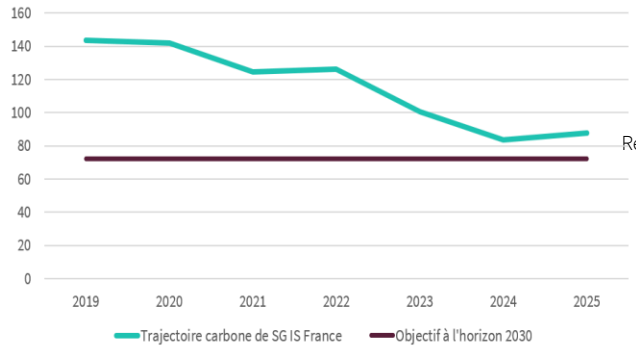
RECHERCHE ET ANALYSE ESG	SG IS (France) a complété son dispositif en intégrant les données climat sur les Etats permettant d'évaluer leurs **capacités** à atteindre leurs **objectifs climatiques** listés dans leurs NDC.	**L'étude d'impact des principaux risques climatiques** (de transition et physique) a été poursuivie conjointement par les équipes de recherche ESG et de risque afin d'affiner la **cartographie de l'exposition aux risques climatiques** des différents émetteurs.
ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	SG IS (France) a participé aux **campagnes d'engagement collaboratives** lancées par CDP : « *Non Disclosure Campaign* » et « *Science-Based Targets Campaing* ».	SG IS (France) a renforcé le **suivi des émetteurs** détenus en portefeuille via la participation à des **rencontres** entreprises (dialogues bilatéraux et collectifs).
EVOLUTION DU LABEL ISR VERS UN AXE TRANSITION	SG IS (France) a **reconduit le label ISR pour 2 de ses fonds obligataires** et **2 de ses fonds actions**, intégrant donc les considérations **climatiques** au cœur de la **gestion** des fonds.	SG IS (France) a adapté son processus d'**analyse interne** aux prérequis du **label ISR,** notamment sur les plans de transition climatique des entreprises détenues en portefeuille.

POINTS D'ÉTAPE SUR LES ENGAGEMENTS CLIMAT

Pourcentages des actifs sous gestion concernés par le périmètre *Net Zero* à fin 2025 :

- Les entreprises impliquées dans le secteur du charbon thermique représentent **0 %** des AUM.
- Les entreprises ne respectant pas des critères de transparence suffisants représentent **0,45 %** des AUM.
- Les entreprises impliquées dans la production de pétrole ou gaz non-conventionnels représentent moins de **0,89 %** des AUM.

TRAJECTOIRE CARBONE SG IS FRANCE



-39%
Réductions réalisées (2019-2025)

50%
Objectif 2030

Source : SG IS (France). Données au 31/12/2025

STRATÉGIE CLIMAT
E. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS

La société de gestion réalise des communications approfondies auprès de ses clients afin de leur restituer en toute transparence la performance climatique de ses investissements et en particulier :

- Pour les fonds labellisés ISR, sur une base mensuelle :
 - L'empreinte carbone - scope 1 et scope 2 - (en tCO2e / EVIC) des sociétés bénéficiaires des investissements,
 - La part des revenus provenant de solutions à impact durable.

- Sur une base annuelle :
 - L'empreinte carbone (en tCO2e / EVIC) mesurant l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone,
 - L'exposition aux énergies fossiles,
 - L'alignement à la trajectoire des Accords de Paris,
 - La part des revenus provenant de solutions à impact durable ainsi que le type de solutions proposées (efficacité énergétique, transport décarboné, prévention de la pollution, etc).

STRATÉGIE CLIMAT

E. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS – ÉVALUATION DE L'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



SG IS (France) utilise deux types de métriques climatiques :

- **L'empreinte carbone** : scope 1 & 2 des portefeuilles et titres en portefeuilles,
- **Une évaluation d'alignement aux Accords de Paris.**

SG IS (France) a développé sur les années 2022-2023 et implémenté dans les outils en 2024 une **méthode d'analyse de la performance des entreprises en matière climatique**.
Elle s'appuie sur les recommandations du *Net Zero Investment Framework* (NZIF) ainsi que sur celles de la coalition *Climate Action 100+*. Elle permet d'évaluer :

- La **qualité et l'exhaustivité du reporting climatique** des entreprises
- Le **degré d'ambition des objectifs climatiques fixés** et leur faisabilité
- La **trajectoire de décarbonation** passée et prospective
- **La gouvernance climatique** mise en place

Cette méthode d'analyse repose sur des données quantitatives des fournisseurs de données externes **(MSCI ESG, S&P Trucost Limited ©, CDP)** et des bases de données accessibles au public telles que SBTi. Elle inclut également une **analyse qualitative réalisée sur la faisabilité de la stratégie de décarbonation** au regard des contraintes sectorielles ainsi qu'une analyse approfondie de la gouvernance des sociétés.

L'équipe de Recherche ESG réalise des **travaux d'amélioration continue de cette méthode** afin de lui permettre de **restituer au mieux la performance climatique des émetteurs** selon les spécificités de leur secteur. Cette méthode est également **enrichie des recommandations** pertinentes de coalitions d'investisseurs, d'organisations internationales telles que l'Agence Internationale de l'Energie (IEA) et de travaux de recherche académique.

STRATÉGIE CLIMAT

E. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS – ÉVALUATION DE L'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS

Les six échelons de la méthode sont définis ci-dessous. Ils correspondent aux stades de déploiement des politiques climatiques des entreprises :

STADE DE L'ENTREPRISE	INTERPRETATION
Carbone neutre et alignée avec la transition juste *Transition Juste*	Bilan carbone proche de zéro avec une stratégie climat clairement définie à court, moyen et long terme qui intègre pleinement les principes d'équité et de transition juste.
Carbon neutre *Net Zéro*	Bilan carbone proche de zéro avec une stratégie climat clairement définie à court, moyen et long terme.
Alignée avec la trajectoire neutralité carbone *Alignée*	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone et émission carbone en baisse en lien avec les objectifs de neutralité carbone.
En cours de transition vers la neutralité carbone *En cours d'alignement*	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone et émission carbone en baisse.
Projet d'engagement à atteindre la neutralité carbone *Ambition*	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone.
Non alignée	Pas de communication sur le bilan carbone, d'engagement en faveur du climat ou de mise en place d'une stratégie climat.

Le détail de l'alignement des entreprises de nos portefeuilles aux accords de Paris se trouve dans notre Rapport Climat et Biodiversité présent dans la Rubrique Réglementation de notre site.

STRATÉGIE CLIMAT

E. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS – ÉVALUATION DE L'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS & AUTRES MÉTRIQUES

SG IS (France) est partenaire de la recherche carbone de la Société Générale Corporate & Investment Banking qui produit un score de décarbonation des Etats. Ce score repose sur les données d'émissions reportées à l'UNFCCC et l'expertise des économistes pays de SGCIB. Le score final reflète un score de faisabilité et d'exécution de la stratégie de décarbonation des Etats. Ce score sert d'outil de mesure de l'empreinte carbone des Etats et donc des obligations souveraines.

Nous utilisons également les d'objectifs climatiques d'entreprises, validés par *Science Based Target Initiatives* (SBTi). Il s'agit d'objectifs de décarbonation sectoriels en ligne avec les requis scientifiques et techniques validés par les experts de SBTI. Le pourcentage d'émetteurs par fonds ayant pris des engagements SBTI est le suivant :

	% des AUM du fond représenté par des entreprises ayant une cible définie et validée par SBTi*
29H Actions Europe	56.35%
29H Equilibre	39.10%
29H Euro Rendement	38.82%
29H Sélection Europe	76.03%
29H Sélection France	68.19%
29H Sélection Monde	67.18%
Périmètre Net Zéro SG IS (France)	**36.41%**

Les points d'attention de la méthodologie

Il existe plusieurs limites concernant cette méthodologie liées à :

- **La méthodologie de la société de gestion** (analyse qualitative),
- **L'état de maturité des standards de modélisation climatique internationaux,**
- **La disponibilité et la qualité de l'information**, et ce malgré des contrôles de cohérence :
 - la société de gestion est donc dépendante des informations fournies par des fournisseurs de données externes.
 - le score de température de S&P Trucost Limited © ne porte pas sur le périmètre complet scope 1 & 2 du fait du manque de disponible de scénarios climatiques de référence pour toutes les industries.

NB : à partir de 2026, SG IS (France) connaîtra plusieurs mouvements transfrontaliers concernant les fonds mentionnés ci-dessus, lesquels ne figureront donc plus dans le prochain rapport.

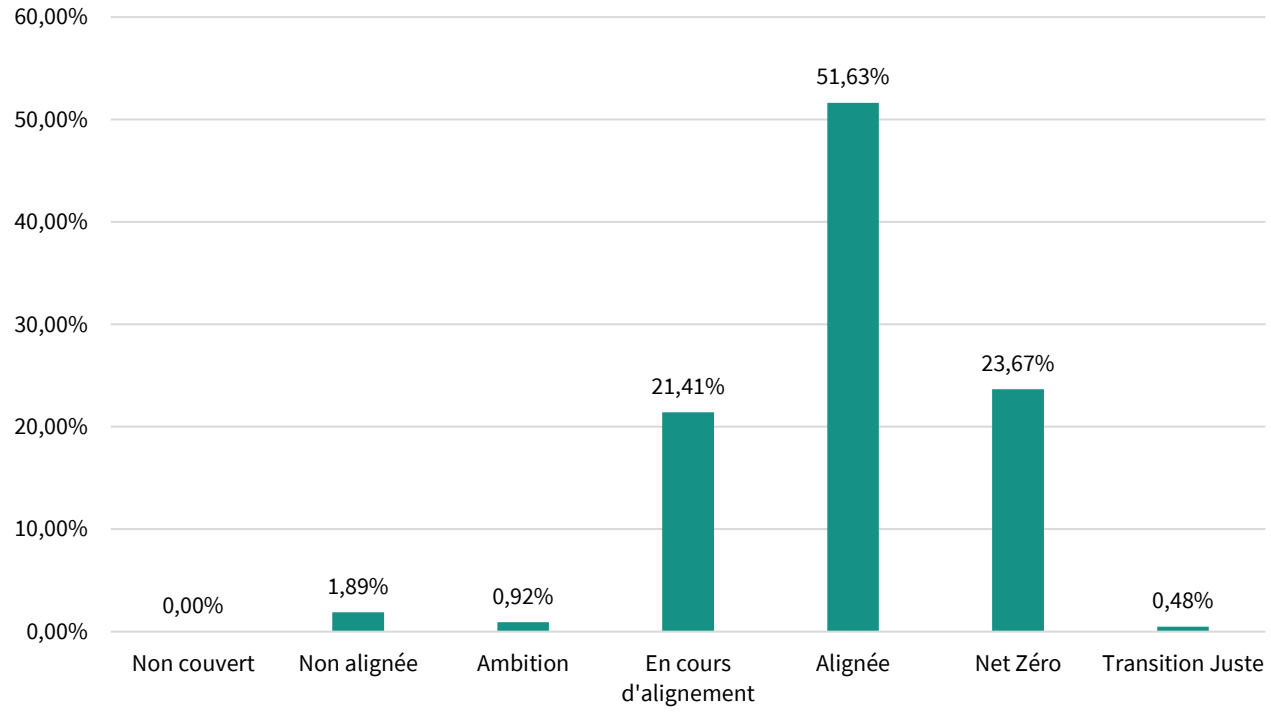
*La progression du nombre d'entreprises ayant un objectif SBTI s'explique par des choix de gestion, mais également par la refonte de certaines méthodologies de target SBTI qui ont entraîné la re-soumission d'objectifs par les entreprises à l'organisme.

STRATÉGIE CLIMAT
F. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Les métriques décrites précédemment produisent les résultats suivants :

Métriques prospectives

L'application de l'échelle de maturité climat au portefeuille actions soumis aux engagements NZAM est présenté dans le tableau ci-dessous. Le portefeuille représente **6,1** milliards d'euros d'encours, soit **36,71%** du périmètre NZAM.



Source : SG IS (France) et MSCI, 31/12/2025

STRATÉGIE CLIMAT
F. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Nous avons calculé la **température de nos portefeuilles à fin mars 2025,** afin de réaliser un suivi annuel de la performance des portefeuilles dans le temps et de compléter l'analyse de la maturité des émetteurs. Ces scores sont listés dans le tableau ci-dessous.

Portefeuille	Score de température du portefeuille	Couverture
29H Euro Rendement	<1.5°C	57.86%
29H Equilibre	<2°C	51.35%
29H Actions Europe	<2°C	89.86%
29H Sélection Monde	<2°C	95.44%
29H Sélection France	2°C-3°C	97.36%
29H Sélection Europe	<1.5°C	97.71%
SG IS France	<1.5°C	

Ce tableau décrit le **score de température des fonds SG IS France**. Il décrit l'état de réchauffement planétaire en 2050 si l'économie mondiale était reflétée dans ses proportions dans l'allocation du fonds.
Ainsi, le fonds 29 Haussmann Équilibre est aligné avec un niveau de réchauffement de 2 degrés.

(1) La **couverture** (en %) indique le pourcentage des encours des fonds investis dans des entreprises pour lesquelles il existe des données d'émission dans la base de S&P Trucost Limited ©.

Les performances climatiques et le niveau de couverture sont en ligne avec ceux reportés l'année dernière.

Le score de température des encours totaux de SG IS France est, quant à lui, de 1.5 degrés.

NB : à partir de 2026, SG IS (France) connaîtra plusieurs mouvements transfrontaliers concernant les fonds mentionnés ci-dessus, lesquels ne figureront donc plus dans le prochain rapport.

Pour réaliser cette analyse, nous avons utilisé le score de température de S&P Trucost Limited © à mars 2025 ainsi que les encours des fonds à mars 2025.

Pour plus d'informations concernant la méthodologie S&P Trucost Limited ©, rendez-vous sur https://www.spglobal.com/esg/trucost.

Pour plus d'informations concernant la méthodologie MSCI ESG, rendez-vous sur https://www.msci.com/documents/1296102/21901542/ESG-Ratings-Methodology-Exec-Summary.pdf

7

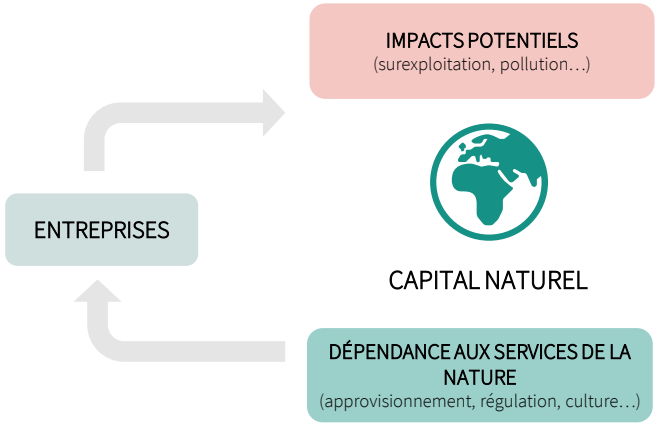
STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
A. LE PLAN D'ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité constitue un enjeu environnemental majeur, au cœur des équilibres économiques et des modèles d'investissement de long terme. Dans un contexte de dégradation accélérée des écosystèmes, les cadres internationaux définis par la **Convention sur la Diversité Biologique** (CDB) et l'**Accord de Kunming-Montréal** issu de la COP15 fixent des objectifs ambitieux de protection et de restauration du capital naturel.

Les activités économiques présentent à la fois des impacts sur la biodiversité et des dépendances aux services écosystémiques, ce qui se traduit par des risques financiers (physiques, de transition et systémiques) mais également par des opportunités d'investissement.



Les risques pour les entreprises liées à la perte de biodiversité

- Risques physiques
- Risques de litiges
- Risques de transition
- Risques systémiques

Dans ce contexte, SG IS (France) considère que la prise en compte des enjeux de biodiversité constitue un axe essentiel de sa démarche d'investissement responsable, en complément de sa stratégie climat, afin de renforcer la résilience des portefeuilles et d'accompagner la transition vers des modèles économiques durables. En lien avec son engagement auprès de **Finance for Biodiversity**, SG IS (France) a défini sa stratégie de la manière suivante :

1) **Renforcer les capacités internes** en matière de biodiversité pour une appropriation par l'ensemble de la société de gestion,
2) **Mesurer et communiquer l'impact et les dépendances** à la biodiversité pour l'ensemble de nos gestions,
3) **Intégrer des facteurs de risques et des opportunités** liés à la biodiversité dans l'analyse ESG,
4) **Collaborer et partager avec nos partenaires** pour définir des engagements communs,
5) **Engager avec les entreprises** notamment celles qui appartiennent à des secteurs ayant des forts impacts négatifs dans la biodiversité
6) **Contribuer à la restauration de la nature**

Le détail du bilan du plan d'action biodiversité est communiqué à travers le rapport Climat & Biodiversité de Société Générale Investment Solutions.

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
B. MESURER ET COMMUNIQUER L'IMPACT ET LES DÉPENDANCES

Afin d'avoir **une vue plus complète de nos impacts et dépendances liés à la Biodiversité**, nous avons calculé, à partir de la méthodologie développée par **Carbon4 Finance** en partenariat avec CDC Biodiversité :

- Un **indicateur d'empreinte biodiversité** de nos portefeuilles exprimé en MSA.km^2 (voir ci-dessous), pour estimer les impacts liés à nos investissements.
- Les **dépendances de nos investissements aux services écosystémiques.**

Le calcul d' empreinte intègre deux types d'impacts :

- **Les impacts statiques**, qui correspondent à l'ensemble des impacts passés de l'activité économique.
- **Les impacts dynamiques**, qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée.

Lorsqu'ils sont exprimés en MSA.km2, les impacts doivent être présentés par compartiment terrestres & aquatiques car les chiffres d'impact en MSA.km2 ne sont pas directement comparables (des temporalités et des écosystèmes différents sont concernés par chaque compartiment).

Les chiffres d'impact doivent être entièrement normalisés pour regrouper les impacts terrestres, aquatiques, statiques et dynamiques. **Une fois agrégés, les résultats sont plus proches d'un score (appelé score normalisé) que d'un chiffre d'impact. Le score normalisé est exprimé en « MSAppb* ».**

Focus sur l'indicateur MSA

L'indicateur MSA permet d'évaluer et de suivre l'état de perturbation des écosystèmes dans lequel les entreprises ont un impact (dans le cadre de leurs opérations directes, mais aussi de leur chaîne de valeur) et donc d'opérer des choix sur la base de cette évaluation pour mieux conserver la diversité biologique.

Mean Species Abundance (MSA), exprimé en pourcentage, est un indicateur de l'intégrité d'un écosystème donné, obtenu en comparant cet écosystème à son état vierge et non perturbé. Il nous permet d'**évaluer les impacts de nos investissements sur la biodiversité**. L'indicateur MSA varie de 0 à 100 %, où 100 % représente un écosystème non perturbé (par exemple une forêt primaire) et 0% un écosystème entièrement artificialisé (par exemple un parking). Un impact de 1 MSA.km^2 équivaut à l'artificialisation de 1 km^2 de zones naturelles non perturbées.

Par exemple, 1 km^2 de forêt primaire transformée en parking représente une perte de 100 %. MSA, soit 1 MSA.km^2.

**Plus de détails sur l'indicateur MSA et le score MSAppb disponibles en annexe.*

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
B. MESURER ET COMMUNIQUER L'IMPACT ET LES DÉPENDANCES

Empreinte Biodiversité en MSA Km2

		Surface de biodiversité impacté
Milieu Aquatique	Dynamique	0,23
	Statique	24,46
Milieu Terrestre	Dynamique	15,96
	Statique	421,59

Empreinte Biodiversité en MSAppB

		Surface de biodiversité impacté
Milieu Aquatique	Dynamique	21,25
	Statique	44,47
Milieu Terrestre	Dynamique	121,96
	Statique	64,86

Impact par pression Terrestre

Changement climatique
111 MSAppb

Utilisation des terres
75 MSAppb

Pollution de l'air et de l'eau
0,86 MSAppb

Impact par pression Aquatique

Changement climatique
13 MSAppb

Utilisation des terres
13 MSAppb

Pollution de l'air et de l'eau
32 MSAppb

Source : SG IS (France), 31/12/2025

La répartition des impacts de nos investissements est la suivante :

L'impact statique terrestre est de 421,59 MSA.km2, ce qui signifie que l'activité économique sous-jacente cumulée des impacts passés équivaut à une surface de 421,59 km2 sans plantes ni animaux.

L'impact dynamique terrestre est de 15,86 MSA.km2, ce qui signifie que l'activité économique sous-jacente a généré de nouveaux impacts équivalents à la destruction de 15,86 km2 d'écosystèmes vierges.

De même, l'impact statique aquatique est de 24,46 MSA.km2, ce qui signifie que l'activité économique sous-jacente cumule les impacts passés équivalents à une surface détruite sur les écosystèmes d'eau douce de 24,46 km2.

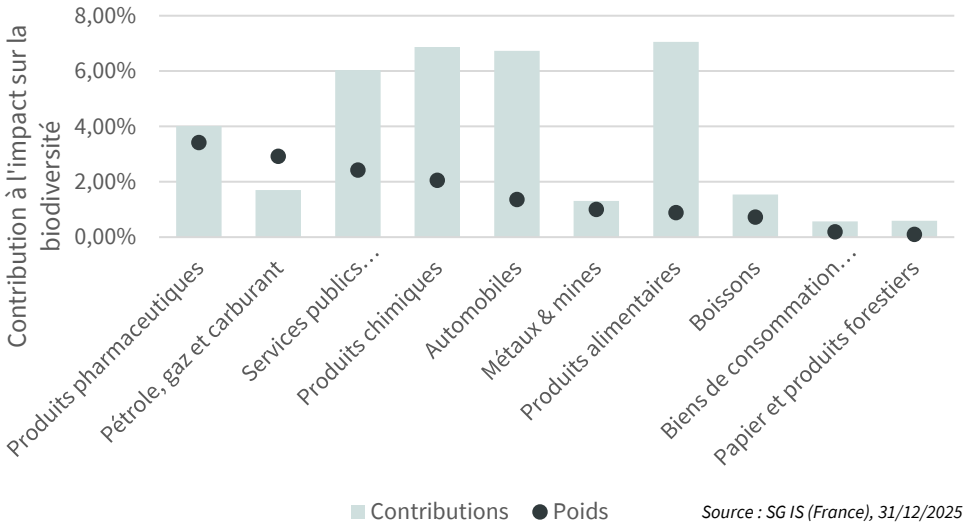
Les investissements du portefeuille exercent des pressions principalement sur le changement climatique, sur l'utilisation des terres en milieu terrestre et la pollution de l'air et de l'eau.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

À ce stade, l'empreinte biodiversité présente encore des limites dues au manque de données et de consensus scientifiques. L'empreinte d'un émetteur est calculée sur la base des émissions carbones (pour la pression liée au changement climatique) et sur la base des moyennes sectorielles. Cet indicateur permet uniquement d'identifier des impacts sectoriels ; actuellement une analyse comparative des entreprises au sein d'un même secteur est non disponible. De plus, le MSAppb* ne couvre pas la totalité des pressions sur la biodiversité, notamment les espèces invasives, les écosystèmes marins et l'écotoxicité.

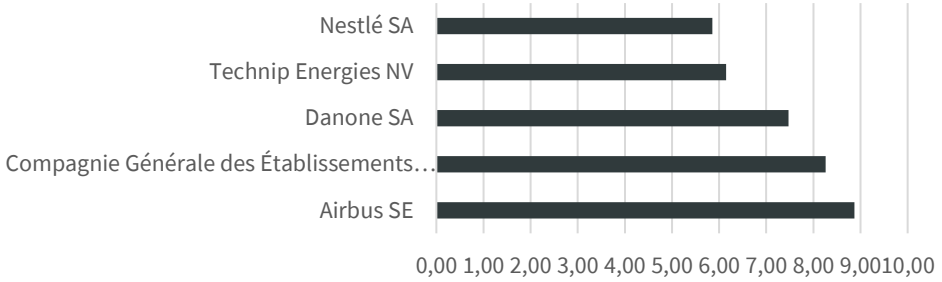
STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
B. MESURER ET COMMUNIQUER L'IMPACT ET LES DÉPENDANCES

Parmi **les 10 secteurs identifiés dans le cadre de la TNFD comme étant prioritaires**, les portefeuilles évalués sont exposés à hauteur de **16%** et contribuent à **35%** de l'impact sur la biodiversité.



Source : SG IS (France), 31/12/2025

Top 5 des entreprises qui contribuent à notre empreinte biodiversité (MSAppb par émetteur)



Source : SG IS (France), 31/12/2025

L'impact de nos investissements est principalement expliqué par les secteurs : Pétrole, gaz et carburant, Produits alimentaires, Métaux & mines, Produits chimiques et Produits pharmaceutiques.

Les investissements de SG IS (France) présentent des dépendances matérielles **notamment aux services écosystémiques** : régulation du climat, protection contre les inondations et les tempêtes, eau souterraine et eau de surface.
Les secteurs économiques les plus exposés au risque de l'érosion de la biodiversité sont : Agro-alimentaire, Industrie textile, Chimie et Pharmaceutique.

L'étude d'impact de nos investissements sur la biodiversité a relevé que les principales pressions exercées concernent le changement climatique, sur l'utilisation des terres en milieu terrestre et la pollution de l'air et de l'eau. Le changement climatique étant déjà pris en compte dans le cadre de notre stratégie climat, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur l'utilisation des terres et de l'eau. Vous pouvez retrouver le détail de ces engagements dans notre Rapport Biodiversité et Climat à retrouver dans notre Rubrique Réglementation.

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
C. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE ESG

Controverses

SG IS (France) s'engage à **exclure de l'univers d'investissement toute entreprise étant confrontée à des controverses dépassant une certaine limite selon la méthodologie MSCI.**
Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise confrontée à des allégations de comportement négatives à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires ou société au sens large).

C'est dans ce contexte, que **SG IS (France) exclut de son univers les entreprises avec certaines controverses liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles.**
Les facteurs affectant cette évaluation comprennent, mais sans s'y limiter une implication dans des affaires juridiques liées aux ressources naturelles, à l'impact environnemental, des impacts dus à l'utilisation directe ou indirecte des produits ou services de l'entreprise, la résistance aux pratiques améliorées et les critiques des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et/ou d'autres observateurs tiers.

Principales controverses analysées :

- L'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise, lorsqu'il y a un impact négatif sur l'environnement, en particulier dans les zones écologiquement sensibles
- La pollution des eaux, de l'air et des terres, telles que les déversements ou les rejets accidentels
- Des dommages écologiques résultant des prélèvements d'eau et l'épuisement des ressources en eau
- L'approvisionnement en matières premières ou autres intrants ayant un impact négatif substantiel sur l'environnement telles que les bois durs tropicaux, l'huile de palme ou les pêcheries non durables.

Exclusions liées à la déforestation

Grâce à ses choix d'investissement stratégiques, SG IS (France) s'inscrit dans la lignée des engagements pris par les dirigeants mondiaux lors de la COP26, ayant pour objectif de mettre fin à la déforestation d'ici 2030. **Depuis 2022, sont exclues de nos investissements toutes les entreprises productrices d'huile de palme n'ayant pas de politiques de traçabilité de 100%.**

8

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

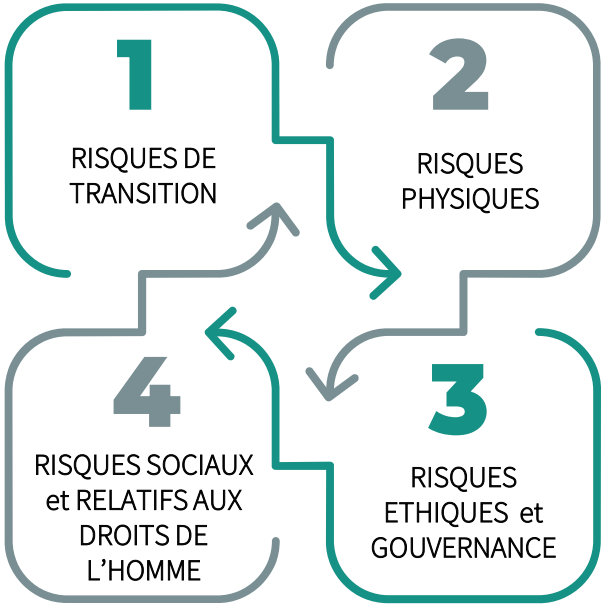
SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

A. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ESG

Par risque en matière de durabilité, nous entendons **un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement**. SG IS (France) est pleinement conscient que les émetteurs de titres financiers sont confrontés à des risques de durabilité tels que :

Résultant de l'adaptation à une économie bas-carbone (risques réglementaires et juridiques tels que la fin des droits à polluer gratuits, risques technologiques, risques de réputation ou risques liés aux opportunités de marché).



Résultant de dommages causés par les conditions météorologiques extrêmes et les événements climatiques. Ceux-ci peuvent être ponctuels (incendie, cyclones), ou chroniques (réalisations sur le long-terme du changement climatique tels que la hausse de la fréquence des épisodes de sécheresse, élévation du niveau de la mer).

Ayant un impact négatif sur les travailleurs et les communautés environnantes (travail forcé et esclavage, travail des enfants, discriminations, atteinte aux libertés syndicale, santé et sécurité des personnes, droit à la vie privée).

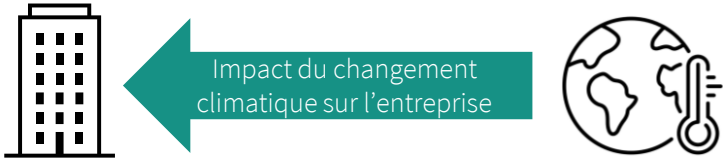
La gouvernance et l'éthique des affaires (transparence et fiabilité des données financières & orientations communiquées par le management, risque d'évasion fiscale, composition et rôle des organismes de contrôle, respect du droit des actionnaires minoritaires etc).

Les risques de durabilité décrits plus haut, peuvent avoir un impact négatif important et une réalisation immédiate ou différée sur la valeur d'un investissement. Et inversement, une décision d'investissement peut contribuer au financement d'activités à impact négatif sur l'environnement (émettant des particules dangereuses, utilisant beaucoup de matériaux non-recyclés) ou encore sur la société (utilisant des ressources d'eau déviées des réseaux publics, recourant au travail forcé, etc).

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

B. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES ESG

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE



Audience principale : INVESTISSEURS

L'impact des activités de l'entreprise sur le climat peut avoir une incidence financière

MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE



Audience principale : CONSOMMATEURS, SOCIÉTÉ CIVILE, INVESTISSEURS

À la lumière des nombreux risques ESG identifiés, SG IS (France) a défini une **politique de gestion des risques ESG** afin de les identifier, de réduire l'exposition des portefeuilles et de maîtriser les risques résiduels. La politique de gestion des risques repose sur l'application **d'exclusions sectorielles, normatives et d'intégration des critères extra-financiers** concernant les secteurs à fort risque ESG :

- SG IS (France) applique systématiquement les recommandations du groupe Société Générale et se conforme à ses politiques sectorielles, notamment en matière environnementale et sociale. Ces exclusions concernent majoritairement les secteurs contribuant fortement au changement climatique ou à la destruction de la biodiversité comme l'extraction de charbon, secteur du pétrole et gaz conventionnel et non-conventionnel, tabac et huile de palme.
- SG IS (France) s'efforce d'exclure tout investissement dans des sociétés avec des controverses « rouge » selon la nomenclature MSCI.
- Exclusion à minima de tout investissement dans des entreprises ayant reçu la plus faible note « CCC » (« AAA » étant la meilleure) sur l'échelle de notation de MSCI.

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

C. INTÉGRATION DE FACTEURS ESG DANS L'ANALYSE FINANCIÈRE

En amont des décisions d'investissement, et afin de gérer les risques ESG de manière proactive, SG IS (France) s'appuie à la fois sur des analyses propriétaires et sur la recherche extra-financière de son partenaire MSCI.

Une note globale et agrégée reposant sur une notation de chacun des piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance permet d'avoir une évaluation du positionnement des entreprises face aux problématiques de développement durable. Cette analyse permet d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de durabilité, tant en termes de gestion des risques qu'en termes d'opportunités.

Pendant la période d'investissement, le suivi de l'évolution de ces risques est réalisé via le suivi des plans d'actions environnementaux et sociaux, en lien avec les travaux d'engagement réalisés auprès d'une sélection d'émetteurs.

Afin de refléter la surperformance des entreprises en matière de durabilité par rapport au benchmark des fonds, SG IS (France) utilise des indicateurs d'impact, dans le cadre de ses fonds labelisés ISR.

Selon le type de fonds, les indicateurs suivants sont utilisés :

- L'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant une politique de lutte contre la déforestation.
- Pourcentage de femmes au conseil d'administration – renvoyant à une composition du conseil d'administration déséquilibrée

Pour tous les fonds, les données d'empreinte carbone scope 1&2 et exposition aux industries fossiles sont calculés afin de guider la gestion.

Afin d'assurer la robustesse de l'analyse des risques ESG, SG IS (France) s'appuie sur des indicateurs quantitatifs tels que l'alignement à la taxonomie européenne ou encore les PAI « *Principal Adverse Impact* ». Plus particulièrement, SG IS (France) intègre et pilote les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement et s'est doté d'une politique de réduction de leurs impacts.

La liste complète des mesures prises et cibles définies est disponible dans notre rapport PAI, notre Politique de gestion des risques en matière de durabilité et notre Politique d'exclusion. L'ensemble de la documentation est disponible dans la section Règlementations de notre site internet.

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

D. FRÉQUENCE DE REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES ET DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG, proportion des actifs exposés et l'horizon de temps

Les risques liés au changement climatique représentent un risque important pour les institutions financières. Depuis plusieurs années, l'industrie financière ainsi que les initiatives de place telles que *Net Zero Asset Managers* (NZAM), *Net Zero Investment Framework* (NZIF), *Task-Force on Climate Related Financial Disclosure* (TCFD) visent à chiffrer la matérialité financière du changement climatique sur les entreprises détenues en portefeuille.
La Banque Centrale Européenne (BCE), dans son exercice pilote de 2022, a également cadré un exercice de *stress testing* du risque climatique sur le bilan total de la banque (portefeuille bancaire et portefeuille de négociation) à l'aide d'hypothèses *top-down*.

Ces risques sont classés en deux catégories et affectent les entreprises de façon différente :

- Des **risques de transition** : risque de pertes provenant de la transition vers une économie bas-carbone et plus particulièrement d'un manque d'adaptation d'un émetteur à un scénario de transition. Ce risque est constitué d'une composante :
 - **Réglementaire** : c'est-à-dire d'un durcissement de la réglementation autour des émissions ou de la hausse de la valeur de la taxe carbone pénalisant ainsi les entreprises fortement émissives ;
 - **Technologique** : la transition vers une économie bas-carbone génère des opportunités commerciales dans certains secteurs (fabricants de pales d'éoliennes, vente de câbles servant à l'électrification du réseau) et peut détruire de la valeur dans d'autres (exemple : secteur pétro-gazier)
 - Changement du sentiment du **consommateur** : orientation de la demande vers des produits et services considérés comme « verts » tels que des véhicules électriques ou pompes à chaleur.
- Des **risques physiques** : risque de pertes provenant de l'exposition des sites et actifs des entreprises à des phénomènes climatiques extrêmes du fait de leur localisation géographique et de la structure de leur chaîne de valeur. Les aléas climatiques peuvent avoir une manifestation :
 - **Progressive** : renvoyant à une réalisation sur le long-terme du changement climatique (ex : hausse du niveau de la mer, changement du rythme des précipitations, fréquence et intensité accrue des épisodes de sécheresse)
 - **Ponctuelle** (ex : cyclone tropicaux, inondations, etc)

Les effets physiques du changement climatique ainsi que leurs impacts sur la valorisation des entreprises en portefeuille sont difficiles à évaluer. En effet, les réalisations climatiques se font sur le long terme et comprennent des effets en série complexes qui ne sont pas forcément observables à l'aide des données passées. L'évaluation de la sévérité et de la survenue des événements climatiques font également l'objet d'une modélisation climatique complexe. Les méthodes d'analyse et métriques du risque climatique sont variées et peuvent prendre la forme d'une VaR (*Value at Risk*) climat ou d'un stress test.

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

E. TEST DE RÉSISTANCE CLIMATIQUE

En 2023, nous avions défini un exercice de **test de résistance sur le risque de transition** dont le développement s'est poursuivi en 2024 & 2025.

SG IS (France) a souhaité calculer **l'impact du risque de transition sur ses portefeuilles actions et obligataires** en utilisant une approche mixte d'hypothèses de tests de résistance *top-down* et *bottom-up*. L'analyse a été faite sur le périmètre des fonds historiques de SG IS (France) soit 3,5 milliards d'encours à fin décembre 2024, ce qui représente 16% des encours totaux de la société de gestion.

Le test de résistance consiste en **l'application d'un choc du montant de la taxe carbone mondiale** partiellement absorbé par les entreprises et propagé dans le reste de l'économie. Deux niveaux de taxe carbone ont été sélectionnés – 75 USD et 150 USD – correspondants aux niveaux moyens de taxe anticipés par le Fonds Monétaire International (FMI) permettant de **limiter le réchauffement climatique à 2°C en 2030**. Le choc est instantané et renvoie donc à une transition forcée vers un monde bas-carbone. Notons que le choc a été défini au niveau des entreprises et non des Etats.

Nous utilisons les données **d'émissions scope 1 et 2 de 2023** des entreprises provenant de la base de données MSCI ainsi que les classifications sectorielles *Global Industry Classification Standard* (GICS)[1].

Nous appliquons les effets suivants de la taxe carbone :

- Les entreprises du secteur pétro-gazier subissent une hausse de la taxe carbone payée en raison de leurs méthodes de production d'énergie très émissives (scope 1 x taxe carbone) partiellement compensée par la répercussion dans le prix de l'électricité du prix de l'énergie à hauteur de (scope 1 moyen des entreprises productrices de pétrole et gaz x taxe carbone x $pass\text{-}through^{oil}$). Le taux de *pass-through* renvoie à la transmission d'un coût additionnel au client et a été défini pour respecter la chaîne de valeur de l'industrie. Le taux de $pass\text{-}through^{oil}$ renvoie à la répercussion du coût additionnel transmis par le producteur d'énergie au producteur d'électricité fossile.
- Les entreprises générant de l'électricité (« *electric utilities* ») subissent une hausse de leur taxe carbone sur leur scope 1, une hausse du coût de l'énergie achetée (scope 1 moyen des entreprises productrices de pétrole et gaz x taxe carbone x $pass\text{-}through^{oil}$) et le montant du coût de l'énergie répercuté sur les acheteurs d'électricité $pass\text{-}through^{cust}$. Le $pass\text{-}through^{cust}$ renvoie à la hausse du prix de l'électricité chargée par un producteur d'électricité au public.
- Les entreprises d'autres secteurs subissent une hausse des coûts liée à la hausse de la taxe carbone sur leurs activités et de la hausse du prix de l'électricité achetée.

[1] Le GICS est un système qui classe les entreprises cotées en bourse en 11 secteurs.



PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

E. TEST DE RÉSISTANCE CLIMATIQUE

Le modèle de test de résistance climatique comprend **plusieurs hypothèses de choc :** le choc reflète un impact ponctuel maximal sur la valorisation des entreprises car nous ne prenons pas en compte les **ajustements dans le temps des quantités et prix des biens et services** qui auraient nécessité la création d'un modèle d'équilibre général complexe.
Le modèle ne prend pas non plus en compte un autre effet du risque de transition que sont **l'extinction de certaines activités** telles que le minage de charbon et les pertes que représentent, dans le cadre d'un scénario bas-carbone, les **actifs échoués** (actifs perdant l'intégralité de leur valeur dans le cadre de la transition énergétique tels que des usines de raffinage).
Le modèle ne prend pas non plus en compte les **opportunités commerciales** « revenus verts » découlant de la transition bas-carbone (exemples : traitement de l'eau, véhicules électriques, matériaux bas-carbones etc.).



Le *pass-through* du prix de l'énergie à celui de l'électricité fait l'objet de débats dans la littérature académique et influence significativement l'étude d'impact. **Nous avons choisi le seuil de 40% pour refléter un impact partiel.** La majorité des études documente que le coût des émissions n'est presque jamais intégralement transmis au prix de l'électricité.

L'impact calculé correspond à l'impact ponctuel du scénario de relèvement de la taxe carbone. **L'effet n'est pas cumulé sur plusieurs années.**

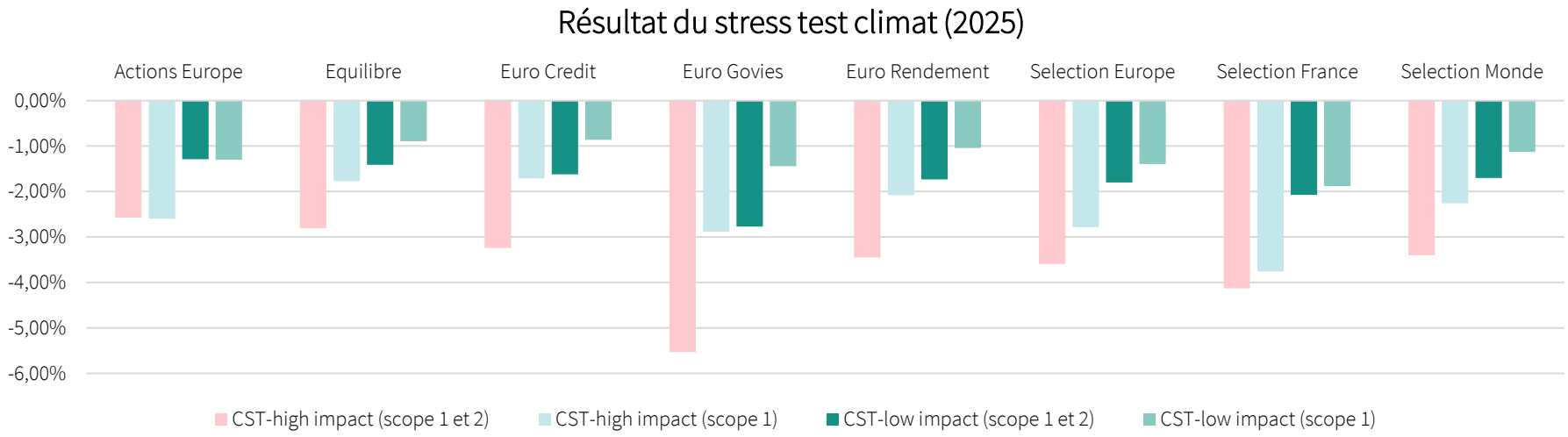
Concernant l'évolution du prix de l'électricité facturée au client, nous nous sommes appuyés sur des statistiques relatives au degré de régulation des marchés de l'électricité (MSCI Research) afin d'appliquer un **taux de *pass-through* régionalisé** :

Région	% pass-through
OCDE (Amérique du Nord, Europe, Australie)	85%
MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord)	25%
Asie	25%
Chine	50%
Inde	25%
Russie	50%

Source : SG IS (France), 31/12/2025

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

E. TEST DE RÉSISTANCE CLIMATIQUE



Source : SG IS (France), 31/12/2025

Le scénario ***CST-low impact*** renvoie à un scénario où la taxe carbone est fixée à 75USD.
Le scénario ***CST-high impact*** renvoie à un scénario où la taxe carbone est fixée à 150USD.

Les résultats sont en ligne avec ceux publiés l'année dernière. L'impact des risques de transition climatiques s'est réduit pour certains fonds tels que sélection monde du fait de réallocations sectorielles sur l'année, réduisant le poids accordé aux services aux collectivités, les industriels, les entreprises du secteur de l'énergie et des matériaux. Ces secteurs sont les plus polluants et donc les plus exposés à un relèvement du prix carbone de la tonne émise.
L'impact du relèvement de la taxe carbone apparaît comme limité sur la valeur des fonds actions et obligataires. Il est, comme l'année dernière, en moyenne de **-3%** dans le pire scénario. Cela s'explique par la **surexposition à des secteurs peu-carbonés** (finance, biens de consommation durable, technologies de l'information) des fonds et l'exposition européenne des portefeuilles.

Les différences d'impacts entre les fonds s'expliquent par les différents biais sectoriels.

Notre étude comprend les **limites suivantes** :
SG IS (France) ne dispose pas d'outils dédié à l'évaluation d'externalités climatiques.

- Les hypothèses de choc ont été appliqués uniquement sur des **variables actions et non pas sur des variables de taux.** C'est donc le modèle qui va estimer la propagation des chocs actions sur les variables taux. Le scénario pourrait être affiné en appliquant des hypothèses de choc sur les variables sectorielles obligataires.
- L'impact de la hausse du prix du carbone sur la valeur des entreprises a été calibrée de manière qualitative en prenant en compte un impact par secteur compte tenu des problématiques rencontrées suivante :
 - **Absence de données publiques harmonisées concernant les scénarii**
 - **Absence de l'impact de l'augmentation du prix du carbone sur la valorisation des entreprises** communiquées par les agences extra-financières utilisées
- D'autre part, **l'exercice a été fait de manière ponctuelle** et ne fait pas l'objet actuellement d'un recalcul à fréquence régulière.

SG IS (France) va concentrer ses efforts futurs sur le renforcement de ces points et notamment à l'élaboration d'une étude d'impact du risque physique sur les portefeuilles.

9

Annexes

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

Empreinte carbone

L'empreinte carbone fait référence au recensement (en tonnes équivalentes de CO2) des principales sources d'émissions par scope des entreprises détenues en portefeuille. Ces données sont ensuite ramenées à la valeur de l'entreprise (EVIC) et multipliées par le poids des titres en portefeuille pour produire **une empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille**. Elle indique dans quelle mesure un portefeuille est surinvesti sur des émetteurs fortement émissifs. **SG IS (France) applique ce calcul aux titres vifs incluant les obligations sur le périmètre scope 1 & 2.**

L'exclusion des émissions indirectes « scope 3 » s'explique par le manque de données reportées par les entreprises (et en particulier sur les quinze catégories du scope 3). Cette catégorie d'émission ne dispose pas non plus de méthodologie standardisée de modélisation. SG IS (France) préfère ne pas intégrer ce scope dans le calcul de l'intensité carbone afin de ne pas émettre des données pouvant être jugées erronées ou très imprécises. Notons que la qualité et la disponibilité de la donnée climat directement reportée par les entreprises est en voie d'amélioration notamment avec la publication par les entreprises de données demandées dans le cadre de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (dite CSRD) dont les règles sont matérialisées par les normes *'European Sustainability Reporting Standards*' (dites ESRS).

Les scopes ou périmètres sont des outils clés qui permettent d'évaluer, et de catégoriser les émissions de GES émis par une entreprise :

Scope 1	**Emissions directes** : les émissions de GES sont celles qui proviennent directement de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
Scope 2	**Emissions indirectes :** les émissions de GES sont des émissions indirectes générées par la production d'électricité consommée par l'entreprise.
Scope 3	**Autres émissions :** les émissions de GES sont toutes les autres émissions indirectes qui sont des conséquences des activités de l'institution, mais qui proviennent de sources non détenues et contrôlées par l'entreprise.

Méthode interne d'analyse de la performance des entreprises en matière climatique

Elle distingue les secteurs à forts impacts climatiques définis par la NZIF et comprend des critères spécifiques aux secteurs de l'énergie et des services aux collectivités.
La méthodologie combine à la fois des données statiques les plus récentes (objectifs climatiques, empreinte carbone, etc.) et prospectives (projection de la tendance d'émission). Il découle de l'application de cette méthode un score d'alignement, reflétant l'ambition en matière de climat des entreprises et leur marge de manœuvre en la matière.

Les résultats sont exprimés au travers d'une grille de maturité comprenant six échelons.

La méthode est mise à disposition des équipes de gestion et d'engagement, permettant de compléter leur analyse fondamentale financière et de guider le dialogue d'engagement auprès des émetteurs.

STRATÉGIE CLIMAT
PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS – MÉTRIQUES EXTERNES

En complément du score de maturité, SG IS (France), avec l'appui de son partenaire S&P Trucost Limited ©, calcule **la température de ses portefeuilles**. L'objectif étant d'identifier les entreprises et secteurs compatibles avec l'atteinte d'un scénario de réchauffement de deux degrés et d'identifier les principaux risques provenant du changement climatique. Plus précisément, il évalue l'adéquation du rythme de réduction des émissions dans le temps avec l'atteinte du budget carbone de 2 degrés. Il prend en compte à la fois le niveau historique des émissions de CO2 des entreprises sur 6 ans, et des indicateurs prospectifs d'émission à moyen terme.

L'analyse de l'alignement climatique des émetteurs de S&P Trucost Limited © repose sur deux méthodologies validées par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). Cette initiative promeut les meilleures pratiques en matière d'objectifs climats établis en lien avec la science et est une collaboration entre plusieurs entités de référence que sont : *Carbon Disclosure Project* (CDP), *the United Nations Global Compact* (UNGC), *World Resources Institute* (WRI), et *World Wide Fund for Nature* (WWF).

Approche sectorielle « *The sectoral decarbonisation Approach* » (SDA)

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions élevés et homogènes. Nous vérifions que chaque entreprise est alignée avec le scénario 2°C spécifique à son industrie.

Approche économique « *The Greenhouse gas emissions per unit of value added* » (GEVA)

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions bas et hétérogènes.
Les entreprises doivent réduire leurs émissions carbones en conformité avec les taux requis pour l'économie globale.

Afin d'estimer **la température des portefeuilles**, SG IS (France) prend en compte plusieurs scénarios (1°, 2°, 3°, 4°C) à un **horizon de 6 ans.**

Ensuite, le volume d'émissions émis par l'entreprise est comparé au volume d'émissions de l'émetteur modélisé avec l'hypothèse de réalisation d'un scénario climatique précis.

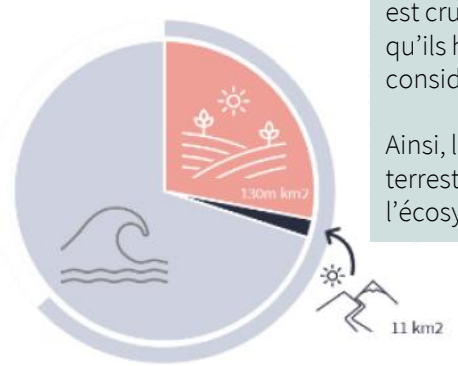
L'analyse se fait d'abord au niveau de chaque entreprise :

- Si le **budget carbone est négatif** : l'entreprise est alignée au scénario de son indice de référence (secteur ou économie globale). Elle émet moins que ce qu'elle aurait pu émettre pour rester dans le cadre d'un scénario climatique précis.
- Si le **budget carbone est positif** : l'entreprise doit encore fournir des efforts sur la réduction des émissions carbones afin de s'aligner à l'objectif. Elle émet plus que ce qu'elle aurait dû émettre pour rester alignée avec un scénario climatique défini.

La température du portefeuille correspond, *in fine*, à **la somme du budget carbone des différentes entreprises en portefeuille, au prorata du pourcentage de détention de la valeur de chaque entreprise**.
Cette approche permet ainsi de refléter le volume d'émissions financées par SG IS (France).

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
MESURER ET COMMUNIQUER L'IMPACT ET LES DÉPENDANCES - MSA

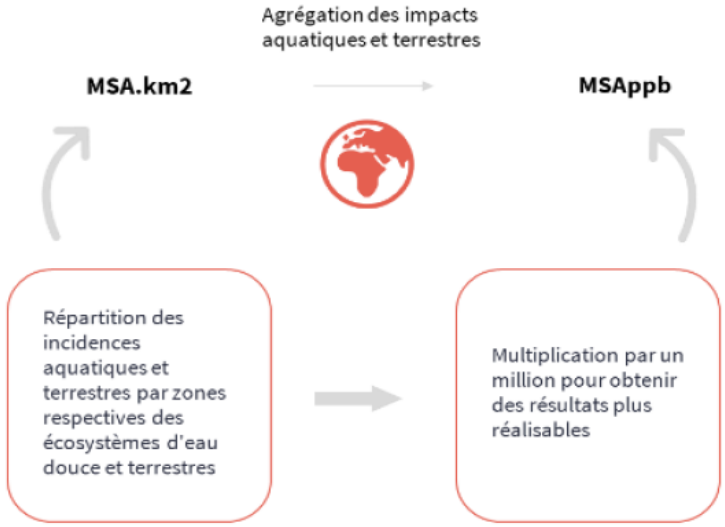
Conversion MSA.km² à MSAppb



Pourquoi MSAppb* ?

La biodiversité terrestre, d'eau douce et marine est cruciale, mais la superficie des écosystèmes qu'ils habitent sur la planète varie considérablement.

Ainsi, la comparaison des impacts aquatiques et terrestres nécessite de les relier à la taille de l'écosystème concerné.



Source : SG IS (France) , Carbon4 Finance et CDC Biodiversité

L'étude de la dépendance des investissements aux services écosystémiques permet, quant à elle, de déterminer dans quelle mesure les constituants du portefeuille sont dépendants aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services rendus par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.).

En 2023, nous avons prioritairement retenu les fonds suivants un processus ISR dans le cadre du Label Investissement Socialement Responsable (ISR). Nous nous sommes engagés à élargir le périmètre d'analyse d'ici 2025. Les résultats présentés portent sur le total des encours de SG IS (France) en titres en direct hors obligations d'Etat.

AVERTISSEMENT

Ce document vise à répondre à une obligation légale et réglementaire et n'est pas un document à caractère publicitaire, commercial ou promotionnel. Il est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, ni une prestation d'analyse ou de notation extra-financière et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG IS (France). En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG IS (France) n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité de SG IS (France) ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de SG IS (France).

SG IS (France), société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé 29 Boulevard Haussmann 75 009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 450 777 008 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP-06000029.